



ASSOCIATION TUTÉLAIRE HÉLIANTHE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Lundi 29 juin 2020

RAPPORT MORAL 2020

Mesdames et Messieurs les adhérents,

Chers ami·e·s,

Cette année nous aurions dû détailler dans ce rapport moral, les éléments saillant de la réforme de la justice et ses conséquences :

- Pour tout un chacun : la fusion des tribunaux de grande instance et les tribunaux d'instance ; le regroupement des greffes des tribunaux judiciaires et des tribunaux des prud'hommes
- Pour les majeurs protégés :
 - plus de droit pour exercer des décisions personnelles sans recours au juge (PACS, mariage, divorce...) ; droit de vote...
 - modifications concernant les procédures d'ouverture des mesures par une information plus exhaustive social et financière du procureur de la république en charge de filtrer les saisines des juges du contentieux de la protection (JCP)
 - le changement, depuis le 1^{er} janvier 2020, de dénomination des juges des tutelles en juges du contentieux de la protection ; comme si protection devait rimer avec contentieux !

En plus des tutelles, ces juges auront à charge de régler les situations de surendettement, des crédits à la consommation, des baux d'habitation et du fichier des incidents de remboursement de crédit aux particuliers.

Nous aurions pu évoquer plus précisément le rapport de l'évaluation interne mené à son terme et qui alimente notre programme d'amélioration continue de la qualité, l'actualisation de notre règlement intérieur à notre organisation présente, la mise en place du conseil social et économique nouvelle instance représentative du personnel avec un collègue employé et un collègue cadre.

Nous aurions eu à relater notre participation et les avancées du schéma régional de la protection judiciaire, l'évolution de nos partenariats avec l'APAJH, le contrat avec l'association Cette famille à qui nous avons délégué la paie des familles d'accueil.

Nous nous serions félicités de la décision du conseil d'État du 12 février 2020, sollicité par la FNAT, l'UNAF et l'UNAPEI, qui en annulant partiellement le décret N° 2018-767 du 31 août 2018 relatif au financement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, a sauvé l'allocation adulte handicapé qui bénéficie aux personnes protégées en situation de handicap.

Devoir, pouvoir, avoir, être... la vie... La vie de toutes et tous a été menacée par des particules microscopiques infectieuses qui ne peuvent se répliquer qu'en pénétrant dans une cellule et en utilisant sa machinerie cellulaire. Un parasite qui terrasse, voire qui tue son hôte !

La crise sanitaire était là. La vie du service, la vie de l'association a été bouleversée.



ASSOCIATION TUTÉLAIRE HÉLIANTHE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Lundi 29 juin 2020

RAPPORT MORAL 2020

Face à cette pandémie, épouvantail terrifiant, le gouvernement s'est vu contraint de recourir à des mesures inédites et d'exception.

Dans ce contexte, nos valeurs de proximité, de service public, d'humanisme ont été mises à rude épreuve. Mais c'est celles-ci qui nous ont guidées jour après jour pour organiser le service afin d'exercer ses missions essentielles auprès des personnes protégées d'une part, mais aussi d'autre part d'assurer la sécurité des professionnels de l'ATH. Tout en respectant les consignes sanitaires.

Nous avons été obligés dans ces circonstances de fermer l'accueil physique des usagers. Décision douloureuse, s'il en fût, au moment même où nous souhaitions orienter la réflexion des professionnels du service sur l'amélioration de cet accueil physique et l'accès aux locaux qui avait été pensé pour affirmer notre volonté de proximité et de promotion de la dignité des personnes protégées, de leurs proches et des partenaires.

Décision de fermeture, mise en œuvre dès le 16 mars que nous pensions de courte durée avant un retour à la normale rapide. En fait trois mois et demi plus tard nous avons à repenser l'accueil des usagers et nous ne sommes toujours pas en mesure d'assurer sa réouverture.

Nous avons d'ores et déjà commandé un dispositif permettant d'assurer une barrière aux virus sans dénaturer les aménagements que nous avons réalisés, pour cette entrée. Il vient de nous être livré pour une réouverture progressive aux usagers dès que possible.

Nous aurons aussi à doter notre salle d'attente d'un distributeur de gel hydroalcoolique et de panneau d'affichage informatif sur les précautions comportementales à respecter (port de masques, circulation dans les locaux, distance à respecter pour l'attente, modalité de prise de rendez-vous, renseignements divers, modalités lors des entretiens avec les professionnels du service).

Décision de suspendre les visites, activités essentielles à la qualité de relation avec les usagers. Visites auxquelles l'association tient pour la marque spécifique de la qualité de l'accompagnement qu'elle propose aux majeurs protégés qui lui sont confiés. Ces visites ont repris avec la phase 1 du déconfinement, augmentent et se poursuivent actuellement.

Pendant cette période le service a assuré un contact téléphonique, chaque semaine avec les personnes à domicile afin de s'assurer de leur état de santé, comme nous vous en avons informé par courrier. La coordination avec les partenaires et les équipes de prise en charge des personnes a fonctionné quasi normalement. L'ATH a fait la promotion des gestes barrières, et a fourni aux majeurs des attestations de déplacement en tant que de besoin aux usagers. Nous n'avons à déplorer aucune rupture de prise en charge au cours de cet épisode et aucuns usagers n'a eu à souffrir des affres de ce virus.

Je tiens ici à remercier tout particulièrement la direction, les cadres et l'ensemble des personnels qui ont su se mobiliser au cours de cette crise sanitaire.



ASSOCIATION TUTÉLAIRE HÉLIANTHE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Lundi 29 juin 2020

RAPPORT MORAL 2020

Ils ont su être vigilants, à l'écoute des personnes protégées, et faire fonctionner, certes dans un mode dégradé, mais avec dévouement et humanisme, le service public que représente l'ATH.

La sécurité sanitaire au sein des locaux et pour tous les personnels a fait l'objet de toute l'attention de la direction et de l'encadrement de l'ATH. Maintenir des distances physiques pour limiter le risque d'une chaîne de contamination entre les salariés reste un souci permanent.

Concrètement, outre les conseils de prévention sanitaire et l'information aux bons gestes, nous avons repensé l'utilisation des bureaux pour atteindre l'objectif d'une personne par pièce et ce dès le 17 mars 2020. Il a été préconisé la prise des repas au poste de travail et les réunions ont été suspendues.

Cet objectif de réduction des contacts a été facilité par la gestion de la diminution du présentisme dans les locaux.

Dès le 23 mars, avec l'aide de notre prestataire informatique, nous avons développé l'accueil téléphonique et nous avons chaque fois que cela était possible organisé le télétravail.

Le télétravail concerne les délégués mandataires judiciaires à la protection des majeurs et de manière alternée les assistantes qui doivent sur site gérer le courrier entrant et sortant. Pour les comptables l'organisation du télétravail n'a pas été rendu possible pour des problèmes techniques de sécurité informatique.

La directrice et l'encadrement ont été en permanence disponibles sur site pour organiser le service en fonction de l'évolution du contexte. Qu'ils en soient ici tout spécialement remercié. Pour ce qui me concerne je suis resté en contact permanent et régulier par téléphone avec Marie-Pierre GALLIEN.

Dès qu'ils ont été disponibles nous avons fourni des masques tissus réutilisables aux professionnels.

Pour les phases de dé-confinements et dans l'espoir d'un retour à une situation plus normalisée nous reprenons, en respectant les consignes sanitaires et en fournissant des masques "types chirurgicaux" aux usagers pour assurer la réciprocité de la prévention, les visites auprès des majeurs.

Le CSE a été consulté régulièrement par Marie-Pierre GALLIEN pour l'adaptation de l'organisation du travail recentrée sur les missions essentielles, puis de nouveau, en lien avec les phases du dé-confinement, dans la totalité de sa dimension sociale et humaine.

Le télétravail mis en place dans l'urgence, induit par cette pandémie, sera à pérenniser avec des modalités à définir et des moyens à développer. Il offre à nos organisations des éléments de souplesse incontestables, alliant vie professionnelle et vie privée. Même si ce ne peut être une solution unique, il sera un outil complémentaire d'organisation de la vie professionnelle économe en énergie, en temps et en déplacement. Une commission d'étude sur ce sujet devra être mise en place à la rentrée.



ASSOCIATION TUTÉLAIRE HÉLIANTHE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Lundi 29 juin 2020

RAPPORT MORAL 2020

Même si nous avons du, et devront pour un temps encore privilégié la distance physique entre tous pour prévenir la circulation de ce virus, nous avons pu préserver le plus possible le lien social avec les usagers et su être là pour les plus fragiles d'entre nous.

Les professionnels de l'ATH restés mobilisés auprès des publics vulnérables depuis le début de la crise sanitaire doivent être reconnus à l'aune de la qualité de leur engagement.

Pour ce qui concerne la vie associative nous avons dû organiser un conseil d'administration dématérialisé par courriel.

Bien que l'efficacité de la méthode est indéniable, la lourdeur de la préparation et, surtout le manque de convivialité contrarie les valeurs associatives et humanistes que nous portons.

Toutefois, par prudence nous avons décidé d'organiser cette assemblée générale par courrier postal. Nous ne voulions pas reculer, plus encore, la date de cette instance réglementaire, pour un temps hypothétique, aujourd'hui toujours, de complet retour à une vie "normale".

J'espère que l'année prochaine nous pourrons retrouver nos habitudes de partage avec la résolution complète de cette sinistre crise sanitaire derrière nous.

Nous aurons lors de cette assemblée générale à voter pour la reconduction du mandat et/ou l'élection de nouveaux administrateurs. (liste jointe dans les documents fournis). La première tâche du nouveau conseil d'administration sera d'élire son président et son bureau. Nous vous tiendrons informé du résultat de ces élections par courrier et j'en suis sûr avec une nouvelle équipe l'ATH poursuivra sa route avec force et vigueur.

Bernard HEGON

Président